



GARANTIE SUR LES PORTES DE PLACARD COLONIAL ÉLÉANCE

COLONIAL ÉLÉANCE INC. atteste que toutes les composantes de la structure et de l'encadrement ont été manufacturées soigneusement et qu'elles sont garanties contre tout défaut de fabrication et/ou de matériaux pour une période de **1 an** à compter de la date d'achat.

Si un produit s'avère défectueux, selon notre expertise, et qu'il manque à répondre aux normes, il sera remplacé gratuitement. Le miroir est garanti pour une période de **un (1) an** contre tout défaut d'argenture ou toute détérioration dans des conditions d'utilisation normale d'une porte de garde-robe intérieur. Les égratignures à la surface et les imperfections du verre sont seulement couvertes par la garantie si elles sont visibles sur la surface principale de réflexion à une distance de 244 cm (8'). La surface principale de réflexion est déterminée par tout l'espace de réflexion moins une bande horizontale de 15% de la surface à partir du haut du miroir et une autre de même dimension à partir du bas du miroir, tel que défini par le C.C.S.G. - Conseil Canadien des Standards Généraux CAN2-12.3 M76 et CAN2-12.5-M76.

Le client est entièrement responsable de tout dommage, toute égratignure ou tout bris de matériaux dû à une manipulation ou une installation incorrecte, un mauvais usage, un abus, une négligence, un feu, un défaut de bâtiment, une force majeure ou toute autre cause directe pouvant endommager l'apparence ou le rendement du produit. Le bris du verre de quelque façon que ce soit n'est pas couvert par cette garantie.

Tout élément trouvé défectueux sera remplacé gratuitement si retourné affranchi à **Colonial Éléance Inc. 3800 boul. du Tricentenaire, Montréal, Québec, Canada, H1B 5T8**, durant la période de garantie. Toute réclamation sujette à cette garantie doit être faite par écrit accompagnée d'une copie de la facture originale.

Cette garantie a préséance sur toute autre garantie, orale ou écrite, incluant les garanties de revente et d'ajustements pour une affectation autre que celle prévue.

Colonial Éléance Inc. ne peut être tenu responsable de quelque façon que ce soit pour un dommage spécial, accidentel ou indirect. **Colonial Éléance Inc.** n'est responsable envers aucun acheteur ou tierce partie pour des dommages prolongés résultant directement ou indirectement de tout achat de toute marchandise, au-delà du prix payé par l'acheteur pour cette marchandise. **Colonial Éléance Inc.** ne peut être tenu responsable pour les lésions corporelles ou les dommages faits au lieu par le produit